

.....  
**UFR/SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES  
ET ADMINISTRATIVES**

**TRAVAUX DIRIGES DE DROIT FISCAL**

**Niveau : S5/ L3/SJPA**

**Chargé du cours : M. KAMBOU Sami Nicolas**

**Chargé des TD : M. KOBRE Alidou**

**Thème 1 : GENERALITES SUR L'IMPOT**

**Questions théoriques**

1. Que pensez-vous de la définition suivante de l'impôt : « *l'impôt est une prestation pécuniaire requise des particuliers, par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges publiques* » ?
2. Donnez le fondement de l'impôt au Burkina Faso et ses conséquences.
3. D'après vous quels rôles jouent les conventions fiscales dans l'établissement de l'assiette de l'impôt au Burkina Faso ?
4. Quelles sont les implications du contentieux de pleine juridiction ?
5. Que recouvre la notion de « droits et garanties du contribuable » en matière de contrôle fiscal ?
6. La saisie et la fermeture sont-elles dissuasives en matière de recouvrement ? quelle valeur juridique donnez-vous à ces procédés ?

**Thème 2 : L'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) et la Taxe patronale et d'apprentissage (TPA).**

**Exercice 1 : Questions théoriques**

1. Définissez l'indemnité
2. Quelles fonctions ont les avantages en nature ?
3. Que recouvre la notion d'exonération partielle en IUTS ?

### **Exercice 2 : M. GOAMA cadre de l'entreprise Bénédicasse**

M. GOAMA est cadre de l'entreprise Bénédicasse affiliée au centre de gestion agréé, il a obtenu les sommes suivantes à la fin du mois de novembre 2019 :

- salaire indiciaire : 260 000
- sursalaire : 90 000
- indemnité de responsabilité : 124 000
- indemnité de logement : 150 000
- allocations familiales : 70 000

Sachant que l'entreprise a mis à sa disposition un véhicule de fonction acquis à 45 000 000 et un cuisinier payé à 60 000 /mois, quel est l'IUTS payé par M. GOAMA en novembre dernier ?

Calculer la TPA correspondante.

### **Exercice 3 : société FAGUILE S.A**

L'entreprise est spécialisée dans le bâtiment et les travaux publics. Son comptable vous approche en tant que spécialiste du droit fiscal, pour avoir des conseils :

- 1- Le gérant veut mettre à la disposition des employés en fin décembre des gratifications, quel traitement fiscal doit-on faire de ces montants ?
- 2- Le gérant voulait mettre à la disposition des cadres un logement d'une valeur de 75 000 000 chacun. Que faire dans cette situation ?
- 3- Le mois d'avril dernier, j'ai oublié de calculer l'IUTS du gérant. Dans le souci de régulariser la situation fiscale de l'entreprise, aidez-moi à calculer en fonction des éléments suivant :
  - Salaire de base : 400 000
  - Indemnité de transport : 200 000
  - Indemnité de logement : 250 000
  - Indemnité de fonction : 325 000
  - Une villa mise à sa disposition d'une valeur de 85 000 000
  - Un cuisinier, un gardien et un jardinier payés chacun à 80 000 par mois.
  - Un voyage de congé payé à 875 000
  - Des bons de carburant de 500 000.

- Le gérant a un enfant de 21 ans qui vit avec lui et qui est contrôleur du trésor. Il a un autre enfant âgé de 24 ans et qui est étudiant en médecine. Son épouse est avocate.
- 4- Calculer la TPA correspondante.

#### **Exercice 4 : Société LA SOURCE SARL**

Dans le mois de décembre 2019 la société LA SOURCE SARL a rémunérée le comptable de l'entreprise selon les éléments suivants :

- Salaire indiciaire : 360 000
- Sursalaire : 89 000
- Indemnité de sujétion : 75 000
- Indemnité de responsabilité : 96 000
- Bons de carburant : 85 000

Il a bénéficié de la part de l'entreprise d'une prime d'ancienneté de 100 000 et d'une gratification de 980 000 pour les fêtes de fin d'année. Par ailleurs, il loge dans une villa que l'entreprise a louée à 450 000 par trimestre. Pour l'encourager, les dirigeants de l'entreprise ont également décidé de payer chaque année sa taxe sur les véhicules à moteur (TVM) et sa taxe de résidence qui s'élèvent à 55 000 par an.

TAF : 1- Donner la définition de gratification.

2- Déterminer le montant de l'IUTS net du comptable sachant qu'il vit avec sa mère qui est très âgée et son fils qui n'a que 19 ans et qui est déjà athlète professionnel.

3- Calculer la TPA correspondante.

### **Thème 3 : L'impôt sur le revenu foncier (IRF)**

#### **Exercice 1 : Questions théoriques**

- 1- **Donnez les exonérations possibles en matière d'IRF.**
- 2- **Quelle analyse faites-vous de l'exonération des personnes retraitées ?**

#### **Exercice 2 : la société immobilière YAKA**

Le comptable de la société vous contacte pour avoir une orientation dans le calcul de l'IRF selon les cas suivants :

- Un immeuble du premier ministre que nous avons loué pour nos conseils d'administrations à 500 000/Mois ;
- Monsieur Kamissogo a mis à notre disposition son immeuble d'un montant de 900 000/Mois que nous louons aux différents clients à 2 500 000/Mois selon le cumul de nos recettes mensuelles.
- Nous disposons gratuitement de l'entrepôt de Alidou car pour nos conseils avisés en matière immobilière, il nous devait une somme de 95 000/Mois.
- Monsieur Koissi, fonctionnaire international à la retraite nous a confié son immeuble à louer aux clients d'une valeur de 1 300 000/Mois.

**T.A.F.** : Déterminer l'impôt dû en analysant la situation juridique de chaque bailleur.

#### **Exercice 3 : la société ANITA SARL**

La société a loué un bâtiment R+4 pour ses activités à un cout global de 2 500 000 par mois. Elle loue le toit de l'Immeuble à des agences publicitaires pour l'affichage des panneaux publicitaires à 150 000 par mois. La façade principale est peinte aux couleurs d'une entreprise de téléphonie qui offre gratuitement un crédit de communication de 400 000 par mois à ANITA SARL.

La société prend en charge le nettoyage de la rue voisine ou le bailleur mène ses activités. L'entreprise chargée du nettoyage facture ses prestations à 400 000 par mois.

**TAF :**

- 1- Déterminer les personnes imposables en matière d'IRF.
- 2- Calculer l'impôt correspondant.

**Exercice 4 :**

Monsieur Georges WALKER est ancien employé de SIBO SA entreprise ivoirienne spécialisée dans la distribution des consommables de bureau. Mis en position de retraite depuis 2018, il loue son bâtiment construit pendant ses fonctions à 850 000 par mois. Il vous demande conseil pour une demande d'exonération en IRF à la Direction générale des impôts.

- 1- D'après vous, Monsieur Georges peut-il être exonéré en IRF ?
- 2- Calculer l'impôt dû par Monsieur George.

## **Thème 4 : Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).**

### **Exercice 1 : Notions importantes en TVA**

1- Définir les notions suivantes :

- Assujetti ;
- TVA Brute, TVA Collectée, TVA Nette, Crédit TVA, TVA déductible;
- Assujetti partiel ;
- Exempté ;
- Exonéré ;
- Fait générateur ;
- Exigibilité.

2- Après avoir défini l'option en matière de TVA, donnez la date d'effet de l'option pour une entreprise relevant du régime simplifié d'imposition.

### **Exercice 2 : SIF SARL**

SIF SARL est une entreprise spécialisée dans le commerce général, elle relève du régime du réel normal d'imposition avec un chiffre d'affaires annuel de 78 000 000 FCFA, elle a réalisé au cours du mois de novembre 2019 les opérations suivantes :

- Achat d'un téléviseur à 500 000F hors taxe ;
- Achat d'une tonne de riz pour la grande famille à 400 000F ;
- Règlement du loyer du mois d'un montant de 750 000F TTC ;
- Vente de marchandises à 6 978 000F hors taxe ;
- Vente de sésame produit par le gérant de l'entreprise à 650 000 ;
- Achat de produits pharmaceutiques pour les employés à 350 000 ;
- Construction d'un magasin de stockage à 27 800 000F TTC ;
- Salaires du mois de novembre versés aux employés : 4 800 560 ;
- Factures d'électricité : 70 200 ;
- Factures d'eau : 43 900 ;
- Achat de la voiture de fonction du comptable : 8 235 000F CFA TTC ;
- Achat de produits cosmétiques pour les besoins de Madame la Directrice générale : 75 000 F ;

### **TAF :**

- 1- Calculer la TVA brute du mois de novembre.
- 2- Calculer la TVA collectée du mois.
- 3- Calculer la TVA nette ou le crédit TVA du mois.

### **Exercice 3: ENERGIE SYSTEMES & TECHNOLOGIES (E.S.T.) S.A.S.**

La société par actions simplifiées E.S.T. située en France a soumissionné à un appel d'offre international lancé par la SONABEL pour la réalisation d'une centrale électrique à Tanghin-Dassouri. La société est attributaire du marché aux conditions qu'elle a proposées, et qui sont les suivantes :

- Fourniture des machines et équipements de la centrale : 25 000 000 000 F FCFA hors taxes – hors douane ;
- Montage et installation des équipements, construction du bâtiment les abritant : 500 000 000 F CFA HT.

Le marché est approuvé et notifié en janvier 2018 pour un délai d'exécution de dix-huit (18) mois.

*T.A.F. :*

*Faire l'état de la TVA dus au Burkina Faso au titre de ce marché.*

### **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

#### **Ouvrage:**

BELTRAME Pierre et MEHL Lucien, *Sciences et techniques fiscales*, 1<sup>re</sup> éd., PUF, 1984.

BOUVIER Michel, *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt*, LGDJ, 2003.

DAVID Cyrille, *alii, Les grands arrêts de la jurisprudence fiscale*, 5<sup>e</sup> éd., Dalloz, 2009.

DEBOISSY Florence et CHADEFAX Martial, *Précis de fiscalité des entreprises*, 42<sup>e</sup> éd., LexisNexis, 2018.

GUTMANN Daniel, *Droit fiscal des affaires*, 7<sup>e</sup> éd., LGDJ, 2016.

SAWADOGO Filiga Michel et DEMBELE Salifou, *Précis de droit fiscal burkinabè*, UO, 2007.

SERLOOTEN Patrick, *Droit fiscal des affaires*, 15<sup>e</sup> éd., Dalloz, 2016.

#### **Documents officiels :**

Traité de Dakar du 10 janvier 1994, modifié le 29 janvier 2003, instituant l'UEMOA.

Règlement n°08/2008/CM/UEMOA du 28 septembre 2008 portant adoption des règles visant à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et des règles d'assistance en matière fiscale.

Directive n°01/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008 portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'UEMOA.

Décision n°10-2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 portant adoption du Programme de transition fiscale au sein de l'UEMOA.

Loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts du Burkina Faso